

[Text]

this Committee would be televised. There was never any question raised on either side of the House other than that the Committee had the right to make this decision in its own right.

To rule otherwise, Mr. Chairman, I would suggest to you would touch off at least one question of privilege on the floor of the House of Commons, if not a number.

Le coprésident (M. Joyal): Je vous remercie, monsieur McGrath, du point de vue que vous avez exprimé. Je sais l'importance de la décision à prendre mais avant de la prendre de façon finale, je veux la porter à votre attention parce que, comme vous l'avez bien exprimé, j'étais moi-même présent à la Chambre des communes lorsqu'il a été mentionné par des députés des deux côtés de la Chambre qu'il revenait à ce Comité-ci de décider lui-même de la possibilité de télédiffuser ces débats. J'en ai été témoin personnellement.

Par conséquent, je ne remets pas en doute cet aspect-là et en particulier la citation que vous faites au harsard, du journal des débats. Mais, il n'en demeure pas moins que, comme président, avant d'accepter une décision comme celle-ci, vous reconnaîtrez que je dois m'interroger sur la légalité de cette décision-là et s'il y a lieu, que d'autres organismes se prononcent là-dessus, vous reconnaîtrez que c'est à bon droit que je soulève la question.

Mr. McGrath: I appreciate the position you find yourself in, Mr. Chairman, and I have every sympathy for it.

Mr. Fraser: On the same Point of order, Mr. Chairman . . .

Le coprésident (M. Joyal): Sur le même point d'ordre, monsieur Fraser.

Mr. Fraser: I just wanted to clarify to Mr. Chairman my view of what you said. I did not interpret anything you said to me that you were intending to make any ruling on what we are discussing. I take it that you are just bringing this to our attention, and very properly so, but I take it that neither of the Joint Chairmen are intending to make a ruling on the basis of that letter.

Le coprésident (M. Joyal): Je n'ai pas dit que je rendrais une décision immédiatement. J'ai dit que je porterais à la connaissance des membres de ce Comité-ci le contenu de la lettre dont j'ai connaissance personnellement, de même que notre coprésident. Je serais prêt à entendre, bien sûr, les honorables membres de ce Comité-ci sur le contenu de cette lettre-ci et, par la suite, évidemment, décider quelle suite je donnerai à la proposition qui nous a été présentée ce matin puisque je suis quand même lié par la légalité des décisions que nous prenons et je crois que ce n'est pas enfreindre le règlement, pour un président, de soulever la légalité des gestes d'un comité à tout moment s'il est porté à sa connaissance que les décisions ou les délibérations du comité ne sont pas à l'intérieur des cadres ou des règlements qui gouvernent le comité. C'est essentiellement ce que j'ai voulu porter à votre attention ce matin.

Si vous permettez, je comprends qu'il y a plusieurs membres qui veulent prendre la parole, je vais lire . . .

Mr. Knowles: On the point of order—?

[Translation]

n'a parlé de précédent. D'un côté ou de l'autre de la Chambre, on n'a jamais remis en question le fait que le comité avait le droit de prendre cette décision de son propre chef.

Monsieur le président, si l'on en décidait autrement, je crois que cela susciterait au moins une question de privilège à la Chambre des communes, sinon plusieurs.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): Thank you, Mr. McGrath, for expressing this point of view. I recognize the importance of the decision to be made but before making a final ruling, I would like to bring this to your attention because, as you have said so well, I was myself present in the House of Commons when members of both sides of the House mentioned that it was up to the committee to make its own decision as to the possibility of broadcasting these proceedings. I witnessed it personally.

Consequently, I do not question this aspect and especially the quotation you have taken from Hansard, the Debates Record. Nevertheless, before accepting such a ruling, you will recognize that as Chairman, I must ask questions as to the legality of this decision; if it would be desirable that other instances give their opinion on the subject, you will recognize that I raise the question justifiably.

M. McGrath: Je comprends bien la situation dans laquelle vous vous trouvez, monsieur le président, et je sympathise avec vous.

M. Fraser: J'invoque la même question de Règlement, monsieur le président . . .

The Joint Chairman (Mr. Joyal): On the same point of order, Mr. Fraser.

M. Fraser: Monsieur le président, je désire seulement bien comprendre ce que vous avez dit. Si j'ai bien compris, vous n'avez pas l'intention de statuer sur ce dont nous discutons. Vous ne faites que porter ces questions à notre attention, de façon très adéquate, mais sauf erreur, ni l'un ni l'autre des coprésidents n'a l'intention de statuer sur la question, à la lumière de cette lettre.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): I did not say I would make a decision immediately. I said that I would bring to the attention of the members of this committee the contents of the letter which I have received personally, as well as our Joint Chairman. Obviously, I would be ready to hear the views of the hon. members of this committee on the contents of this letter; then, I will decide what to do with the proposal which has been submitted to us this morning, since I am responsible for the legality of the decisions we make. I believe a Chairman would not be transgressing the regulation in questioning the legality of the decisions of a committee at any moment, if it is brought to his knowledge that the decisions or the proceedings of the said committee are done without respect for the framework or the regulations governing it. That is essentially what I wanted to bring to your attention this morning.

I know that many members want to speak, but if you will allow me, I will read . . .

M. Knowles: Un rappel au Règlement?